

T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

Zone de dégagement de l'aérodrome de Paris-Orly

237

Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

Secteur ou zone spéciale de dégagement

292

Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

câble P.T.T / T.R.N.

